

SECRETARIAT GENERAL A L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRE

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

NEL

DU 12 MAI 1978

DECRET N° 78/366 /MJ-SGAJ-DSJ-SOJP

portant titularisation de Monsieur SAMORY Anaël
Jean Bernard, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe
1er échelon.

VISAS :

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut général de la Magistrature et les textes subséquents ;

Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;

Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions ;

Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin relatif au statut de la Magistrature ;

Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu l'acte 001/PCT/CMF du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire ;

Vu le Procès Verbal de la Commission d'avancement en date des 13 et 20 Décembre 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur SAMORY Anaël Jean Bernard, Magistrat Stagiaire de 2ème grade, 2ème groupe, 1er échelon est titularisé au grade, 1er échelon de son grade pour compter du 26 Juillet 1976.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date di-dessus indiquée, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 12 MAI 1978

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PALN.



Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Colonel LOUIS SYLVAIN GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et du Travail

A. MOUISSOU-POUATIA

P. Le Ministre des Finances
en mission,
Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du Plan.

François BITA.-

- AMPLIATIONS -

- MJ-SGAJ.DSJ.	2
- PARQUET GENERAL	2
- COUR SUPREME	2
- TRIBUNAL D'OWANDO	1
- D.B.	2
- D.C.F.	1
- JORPC	1
- B/COURRIER	1
- INTERESSE	1

